



## FORMATION INCENDIE



### DUREE

**6 heures**

➤ 5h de théorie

➤ 1h de pratique

Taux de réussite 2020

100%

### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Conseillé 3 heures si dernier recyclage moins 2 ans

### LIEU

Sur votre site.

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout le personnel de l'entreprise. Conformément au code du travail.

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 à 12 personnes maximum par groupe

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

#### **Théorique :**

Exposé, question/réponses

#### **Pratique :**

Démonstration et exercices

### INTERVENANT

Sapeur-pompier et formateur

### Attestation :

Possibilité de délivrance d'une attestation sur demande de l'entreprise

## EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION (EPI)

**Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situations de handicaps. Nous consulter.**

### OBJECTIF DE LA FORMATION :

Les stagiaires devront être capable de mettre en œuvre les moyens de première intervention avec efficacité devant un départ d'incendie et si besoins transmettre à la seconde intervention ou secours pompiers.

### Références réglementaires :

#### Code du travail :

**R 4227-28 :** Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

**R 4227-37 :** Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

**R 4227-39 :** La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. **Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.** Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail

Règle APSAD R6



## PROGRAMME

### Partie théorique :

- La connaissance de l'entreprise, de ses risques et de ses moyens spécifiques pour la lutte contre l'incendie.
- La connaissance des consignes de sécurité de l'entreprise :
  - Alarmes, intervention, évacuation
- Les causes et effets de l'incendie
- Triangle du feu
- Les classes de feux
- Agents extincteurs et procédés d'extinction
- Moyens de secours
- Organisation de l'intervention
- Evacuation : Rôle du guide file, serre file, point de rassemblement...
- Transmission à la seconde intervention

### Partie pratique :

- Visite de l'établissement, repérage des circuits d'évacuation et du matériel incendie.
- Démonstration d'efficacité et d'inefficacité des agents extincteurs
- Exercices sur feux réels avec extincteur et Robinet d'Incendie Armé
  - Extinction feu simulé avec générateur de flamme